

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées

Référence : UD-R-CRT-18-0079-FBA

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Société RHONE SAONE ENGRAIS Zone Portuaire 234 route Beauregard 69400 Villefranche sur Saône	S3IC 0061.3871 Priorité DREAL <input checked="" type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input checked="" type="checkbox"/> BAS

Activité principale : Conditionnement d'engrais

Date du contrôle : 29 janvier 2018

Inspecteur(s) : Fatiha BEN ADDI et Anne ROBERT

Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection approfondie	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée
<input type="checkbox"/> Inspection courante	<input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
<input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle		

Circonstances du contrôle

- Plan de contrôle de la DREAL Plainte
 Incident/Accident du Autre :

Thème(s) du contrôle • Action nationale 2018 : Prise en compte du risque inondation

Principale(s) installation(s) contrôlée(s)
• Bâtiments de stockage, Chaudière

Référentiel(s) du contrôle

- guide national relatif à la prise en compte des inondations sur les sites industriels

Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)

Nom	Société	Qualité
M. José Martins	Terre d'Alliances	Responsable technique groupe
M. Raphaël Susini		Technicien qualité sécurité environnement
M. Didier Gallard		Responsable de site
M. Emmanuel Druguet		Logistique

Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> PRICAES <input checked="" type="checkbox"/> Cellule RT <input type="checkbox"/> Autre :
--------	---

Constats de l'inspection

Synthèse de la visite – constatations :

Principales constatations à l'issue du contrôle.

Observation n° 1:

Les consignes présentées par l'exploitant correspondent à une crue sans courant. L'exploitant pourra vérifier le niveau altimétrique de la route D44 pour s'assurer que le site ne risque pas d'être dans le courant.

Constat N°1		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation		
<input checked="" type="checkbox"/> Observation	Article 6 du guide national relatif à la prise en compte des inondations sur les sites industriels	
<input type="checkbox"/> Non conformité		2 mois
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Observation n°2 :

L'exploitant communiquera à la DREAL les conclusions du diagnostic de vulnérabilité.

Constat N°2		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation		
<input checked="" type="checkbox"/> Observation	Article 7 du guide national relatif à la prise en compte des inondations sur les sites industriels	
<input type="checkbox"/> Non conformité		2 mois
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Observation n°3 :

L'exploitant complétera sa procédure avec un système d'alerte en deux temps. Il le niveau de crue à partir duquel la procédure doit être enclenchée, sous réserve que le pic de la crue ne soit pas atteint.

Constat N°3		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Article 11 du guide national relatif à la prise en compte des inondations sur les sites industriels	2 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Observation n° 4 :

L'exploitant réalisera un exercice pour s'assurer de faisabilité et du temps de mise en œuvre de la consigne.

Constat N°4		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation		
<input checked="" type="checkbox"/> Observation	Article 15 du guide national relatif à la prise en compte des inondations sur les sites industriels	2 mois
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Suites données par l'inspection

- Observations ou non conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) :

Synthèse des suites :

Cette visite a permis de relever des observations vis-à-vis des prescriptions examinées. L'exploitant devra fournir selon les délais mentionnés dans le présent rapport, les éléments permettant de justifier de la mise en œuvre des actions correctives nécessaires pour les lever.

Signature des inspecteurs	Vérificateur	Approbateur
<p>le 26 février 2018</p> <p>L'inspecteur de l'environnement</p>  <p>Fatiha BEN ADDI</p> <p>L'inspecteur de l'environnement</p>   <p>PA</p> <p>Anne ROBERT</p>	<p>le 25/06/2018</p> <p>Le chef du Pôle Risques Technologiques, Ministère des Transports</p>  <p>Ghislaine GLUMONT</p>	<p>le 29/06/2018</p> <p>Le Chef du Service Prévention des Risques, Cimatilin Energie</p>  <p>Sébastien VIENOT</p>

Pièce jointe : Annexe au rapport d'inspection : Prise en compte du risque inondation

Établissement : Rhône Saône Engrais N° S3IC : 61.3871	Date de la visite d'inspection : 29 janvier 2018	Nom de(s) l'inspecteur(s) : Fatih Ben Addi Anne Robert
Type d'activité : Conditionnement et stockage d'engrais	Type de visite d'inspection : <input checked="" type="checkbox"/> Courante <input type="checkbox"/> Approfondie	
Statut : <input type="checkbox"/> Seveso seuil haut <input checked="" type="checkbox"/> Seveso seuil bas		
Personnes rencontrées et fonction : José Martins (Responsable technique) Raphaël Susini (Technicien QSE) Didier Gallard (Responsable de site) Emmanuel Druguet (logistique)	Thème de la visite : Action nationale 2018 : Prise en compte du risque inondation Liste des documents consultés : Consigne n°8 – Conduite à tenir en cas d'inondation Villefranche sur Saône – version 2018 01 25	
Installations contrôlées : Bâtiments de stockage, Chaudière		
Documents de référence : – arrêté préfectoral du 21 février 1995 – étude de dangers de novembre 2011, pages 18-19		
Documents utiles : – guide national relatif à la prise en compte des inondations sur les sites industriels		
Cas des réponses non de l'exploitant : Il est demandé à l'exploitant de préciser de proposer des actions/réflexions lorsqu'il répond non à une question.		

Questions	Réponses de l'exploitant	Introduction	
		Constats et Observations	
Est-ce que des prescriptions techniques s'appliquent à l'exploitant ?	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Prescriptions issues de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Arrêté préfectoral <input checked="" type="checkbox"/> PPRI <input type="checkbox"/> Autre : 	<p><u>Constats :</u></p> <p>Le site est sur le PPRI secteur Val de Saône moyen. Il est principalement en zone bleue.</p> <p>L'ensemble des bâtiments sont en zone bleue, en aléa modéré.</p> <p>En terme d'enjeux pour le PPRI, le site est considéré comme « concession portuaire ».</p>	

1- Caractérisation de l'aléa inondation	
Questions	Réponses de l'exploitant
	Constats et Observations
1 – Quel type de risque inondation est identifié sur le site industriel ?	<p><input checked="" type="checkbox"/> Débordement par crue lente <input type="checkbox"/> Débordement par crue rapide <input type="checkbox"/> Ruisseaulement <input type="checkbox"/> Submersion marine par débordement <input type="checkbox"/> Submersion marine par franchissement <input type="checkbox"/> Rupture ouvrage hydraulique <input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>Constats : L'information figure dans la note de présentation</p>
2 – Quels documents de référence l'exploitant a utilisé pour caractériser l'aléa inondation impactant le site industriel ? Quelle est la méthodologie retenue ?	<p>Constats :</p> <p>Les informations disponibles sur le site industriel sont issues des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cartes enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) <input type="checkbox"/> Territoire à risque inondation (TRI) <input type="checkbox"/> Plan de prévention du risque inondation (PPRI) <input type="checkbox"/> Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) <input type="checkbox"/> Atlas des zones inondables (AZI) <input type="checkbox"/> Cartographie nationale des territoires vulnérables aux risques littoraux <input type="checkbox"/> Base de données historiques sur les inondations (BDHI) <input type="checkbox"/> Base de données repère de crue <input type="checkbox"/> Mesures réalisées sur le site industriel par REX, cartes internes <input type="checkbox"/> Étude de danger relative à l'ouvrage hydraulique <input type="checkbox"/> Autre : <p>L'exploitant a utilisé en priorité les informations des documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 : 2 :

	3 :	
	<p>Constats :</p> <p>Le site est situé au niveau du point kilométrique PK42. La crue centennale est fixée à 173,09 mètres. La crue de référence est située à 173,93 mètres. Elle date de novembre 1840. Le niveau moyen de la Saône est à 166,5 mètres. Le niveau au jour de l'inspection (période de crue) est à 171 mètres.</p> <p>Crue de référence (date et fréquence de retour) :</p> <p>3 – Quelles sont les caractéristiques de l'aléa identifié ?</p> <p>Axe d'écoulement :</p> <p>Hauteur des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) :</p> <p>Cinétique du phénomène :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vitesse de montée et de descente : • vitesse de courant : <p>Le niveau de montée des eaux est de 2 à 5 cm par heure selon la note de présentation du PPRJ.</p>	

Questions	Réponses de l'exploitant			Constats et Observations
	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Combien ?	
4 – Est-ce que des événements d'inondation sont recensés sur le site industriel ?	<p>Date de l'événement : _____</p> <p>Caractéristiques de l'événement :</p> <p>Consequences (directes (incendie, explosion, nuage毒ique) ou indirectes (rejets, pollution) et impact sur les intérêts du L. 511-1 du code de l'environnement :</p> <p>Actions mises en œuvre pendant la crise :</p> <p>Retour d'expérience tiré de cet événement :</p>	<p><input type="checkbox"/> Constats :</p>		

3- Vulnérabilité des installations

Questions	Réponses de l'exploitant	Constats et Observations
L'exploitant a étudié le risque inondation dans son étude de dangers ou dans une étude particulière :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Constats : L'étude de dangers en antérieure au PPRI mais elle a pris en compte le projet de PPRI.</p> <p>La stratégie inondation a été améliorée par l'exploitant depuis la rédaction de l'étude de dangers.</p> <p>La fiche de consignes en cas d'inondation a été mise à jour avec l'ajout d'un paragraphe présentant le contexte réglementaire et les caractéristiques du site suite à l'envoi du présent questionnaire.</p>
5 – Est-ce que le risque associé à l'inondation a été étudié par l'exploitant comme événement initiateur ?	<p>Si oui, l'exploitant a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Caractérisé l'aléa impactant son établissement <input type="checkbox"/> Décrit les accidents potentiels associés possibles <input type="checkbox"/> Analysé la vulnérabilité des installations existantes <input checked="" type="checkbox"/> Identifié les mesures de prévention à mettre en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Identifié les mesures de protection à mettre en œuvre <input type="checkbox"/> Recensé et analysé l'accidentologie et examiné les enseignements tirés 	<p>Constats :</p> <p>Les big-bags d'engrais présents sur le site sont considérés comme étanches et « lestés » ; ils ne flotteraient pas en cas d'inondation. A l'inverse les GRV sont à mettre hors d'eau.</p> <p>Le risque inondation n'a pas été identifié comme étant un risque d'accident par l'exploitant.</p>
6 – Comment l'exploitant a recensé les équipements industriels vulnérables ?	<p>L'exploitant a considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toutes les installations de l'établissement <input type="checkbox"/> Toutes les installations classées <input checked="" type="checkbox"/> Les installations classées relevant des rubriques suivantes : <input type="checkbox"/> Les installations mettant en œuvre des substances relevant des mentions de dangers suivantes : <input type="checkbox"/> Les installations de stockage des déchets <input type="checkbox"/> Les sources et déchets radioactifs <input type="checkbox"/> Les installations concernées par un accident majeur identifié dans l'EDD <input type="checkbox"/> Les utilités <input type="checkbox"/> Mesures de maîtrise des risques (MMR) <input type="checkbox"/> Les installations mobiles (wagons / camions citerne transportant des substances dangereuses) <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Les installations susceptibles d'être 	<p>L'exploitant a listé et priorisé dans une procédure « Consigne n°8 » 7 installations susceptibles de polluer ou d'avoir un impact économique en cas d'inondation.</p> <p>Observation n°1:</p> <p>Les consignes présentées par l'exploitant correspondent à une crue sans courant.</p> <p>L'exploitant pourra vérifier le niveau altimétrique de la route D44 pour s'assurer que le site ne risque pas d'être dans le courant.</p>

Impactées par une montée des eaux

Aucune installation

Pour identifier ces équipements sensibles, l'exploitant a retenu la méthodologie suivante :

Est-ce qu'une priorisation des équipements à protéger a été réalisée ?

Oui

Non

Comment ?

4- Surveillance de l'aléa

Questions	Réponses de l'exploitant	Constats et Observations
L'exploitant utilise le canal d'information suivant :	<input checked="" type="checkbox"/> Site internet vigicrue (carte vigicerie, bulletins de suivi, abonnement au flux de mesures d'une station ?) <input type="checkbox"/> Vigicrues Flash <input type="checkbox"/> Site internet météo France (carte de vigilance et bulletin de suivi) <input type="checkbox"/> Système de surveillance et d'alerte de la commune ou autre acteur (convention ?) <input type="checkbox"/> Service de prévision des crues (SPC) <input type="checkbox"/> Information donnée par les instances publiques (mairie/prefecture) <input type="checkbox"/> Information donnée par les médias <input type="checkbox"/> Information donnée par un prestataire de service <input type="checkbox"/> Convention d'information particulière <input type="checkbox"/> Dispositif de mesure interne sur le site <input checked="" type="checkbox"/> Détection visuelle, ronde de surveillance sur le site <input type="checkbox"/> Pas de système de détection <input type="checkbox"/> Lien avec questionnaire ouvrage (Rupture de barrage par exemple) <input type="checkbox"/> Autre :	<p><u>Constats :</u> L'exploitant suit l'évolution de la crue sur le site Vigicrue au niveau de la station de Trévoix.</p> <p>L'exploitant s'est engagé en début d'année 2018 à réaliser un diagnostic de vulnérabilité réalisé par l'établissement public territorial du bassin Saône et Doubs (EPTB Saône et Doubs).</p> <p>Cette démarche permettra à l'exploitant de mieux appréhender le risque inondation.</p> <p><u>Observation n°2 :</u> Une règle est présente sur le quai pour surveiller le niveau de l'eau. Le responsable de site la consulte régulièrement en période de crue.</p> <p>L'exploitant communiquera à la DREAL les conclusions du diagnostic de vulnérabilité.</p>
7 – Comment l'exploitant détecte l'aléa ?	<p>L'exploitant suit l'évolution de la montée des eaux via :</p> <input checked="" type="checkbox"/> La surveillance du canal d'information précité <input type="checkbox"/> Pas de système de surveillance	<p><u>Constats :</u></p> <p>Est-ce que l'exploitant tient une main courante de cette évolution ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
8 – Comment l'exploitant suit l'évolution de l'aléa ?		DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

5- Gestion de crise

Questions	Réponses de l'exploitant		Constats et Observations
	□ Oui	☒ Non	
9 – Est-ce que le plan ORSEC ou le PPI prévoit un volet de gestion de crise en cas d'inondation impliquant l'industriel ?	Si oui, quelles sont les mesures qui s'appliquent à l'industriel ?		<p><u>Constats :</u> L'exploitant rappelle qu'il peut être amené à déclenché son POI en cas d'incident. Une inondation est considérée comme un incident.</p>
10 – L'organisation mise en place sur le site permet-elle à l'exploitant d'aménager sa gestion de la crise afin d'assurer la sécurité de ses installations pour une crue supérieure à la crue centennale ?	☒ Oui	□ Non	<p>Si oui, Comment celle-ci est organisée ?: Une cellule de crise composée de 4 à 6 personnes est située à Bourg en Bresse. Elle est au service de l'ensemble du groupe Terre d'Alliances. Elle peut, lorsqu'elle est sollicitée, mettre en œuvre des moyens humains et matériels (engins de manutention) pour gérer la crise. Elle est également garante du suivi des procédures.</p> <p><u>Constats :</u> Le site Rhône Saône Engrais entreprise des marchandises appartenant à 7 coopératives. En cas de crise, les propriétaires devront être contactés pour décider et gérer le cas échéant leur stock d'engrais.</p>
11 – Comment le système d'alerte interne est défini ?			<p><u>Observation n°3 :</u> L'exploitant pourra compléter sa procédure avec un système d'alerte en deux temps. Il le niveau de crue à partir duquel la procédure doit être enclenchée, sous réserve que le pic de la crue ne soit pas atteint.</p> <p>Le système d'alerte mis en place par l'exploitant est composé de : <input type="checkbox"/> Une phase de pré-alerte enclenchée à la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Une phase d'alerte enclenchée à la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> La fin de l'alerte considérée à la hauteur d'eau :</p> <p>Si pré-alerte, cette phase consiste à : <input type="checkbox"/> Suivre l'évolution du phénomène naturel <input type="checkbox"/> S'assurer que les moyens nécessaires (humains et matériels) sont opérationnels si le seuil d'alerte est atteint <input type="checkbox"/> Autre :</p>

	<p>La phase d'alerte peut consister à :</p> <p><input type="checkbox"/> Mettre en œuvre le plan d'opération intérieur</p> <p><input type="checkbox"/> Appeler les astreintes du site</p> <p><input type="checkbox"/> Évacuer le personnel</p> <p><input type="checkbox"/> Mettre en sécurité les équipements sensibles</p> <p><input type="checkbox"/> Information à chaud (mairie ? préfecture ? riverains ? médias ? Etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p>	
	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Le site peut-il être rendu inaccessible en cas de crise ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas</p>	<p><u>Constats :</u></p> <p>Une fois le personnel évacué, le risque résiduel est une perte de marchandise.</p>
12 - Les accès au site doivent-ils être maintenus ?	<p>Si oui :</p> <p>Pour l'évacuation du personnel <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Pour assurer l'accès aux astreintes <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Pour assurer l'accès aux pompiers externes (SDIS) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p><u>Constats :</u></p>
13 - Comment est formalisée la gestion de crise ?	<p>La gestion de crise est formalisée via :</p> <p><input type="checkbox"/> Des procédures de mise en repli des installations</p> <p>Procédure particulière au risque inondation ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Des procédures du plan d'opération interne</p> <p><input type="checkbox"/> Des fiches réflexes de mesures organisationnelles</p> <p><input type="checkbox"/> Des fiches de suivi de l'évolution de l'aléa</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La mise en place d'une cellule de crise</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p>	<p>Est-ce que ces procédures prévoient des actions</p>

	<p>progressives et graduées en fonction de l'avancement de la crise ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>	<p>Les actions de mise en sécurité à mettre en œuvre pendant la crise sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Endiguement provisoire <input checked="" type="checkbox"/> Obturation des ouvertures d'un bâtiment <input type="checkbox"/> Arrimage de capacités mobiles <input checked="" type="checkbox"/> Déplacement de stockage vrac (fûts, GRV, big bags...) <p>14 – Quelles sont les actions de mise en sécurité à mettre en œuvre pendant l'alerte ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surélévation d'installation <input type="checkbox"/> Arrêt d'une installation en cours de production <input type="checkbox"/> Vidange d'une installation <input type="checkbox"/> Gestion des arrivées et départs de citernes / wagons <input type="checkbox"/> Arrêt des utilités <input type="checkbox"/> Arrêt de la station de traitement des rejets aquueux <input type="checkbox"/> Pompage <input type="checkbox"/> Évacuation de substances dangereuses <input type="checkbox"/> Gestion des objets flottants <input type="checkbox"/> Livraisons extérieures matériels (groupes électrogènes, etc) <input type="checkbox"/> Autre : 	<p>Constats :</p> <p>En cas de crue importante, les wagons seraient évacués et les livraisons arrêtées.</p> <p>Les consignes prévoient de mettre en sécurité ces zones :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le séparateur d'hydrocarbure est mis en sécurité : fermeture des vannes amont / aval, lestage des bouches d'évacuation à l'aide de big-bags 2. les bidons d'huile et de carburant sont placés dans une rétention dont le niveau est supérieur à la crue de référence. Les fûts sont tous fermés et les bouchons orientés vers le haut, conformément au règlement PPRI 3. l'électricité est coupée 4. Les GRV sont placés en hauteur voire évacués 5. Les portails d'accès aux bâtiments sont bloqués par des big-bags 6. l'ensemble des éléments pouvant flotter dans les bâtiments sont rangés / enfermés 7. les engras sont évacués dans la mesure du possible pour éviter des pertes financières 	<p>15 – Quel est le temps nécessaire pour mettre en œuvre toutes les actions de sécurité prévues ?</p> <p>Temps de mise en sécurité du site industriel incluant la mobilisation des ressources humaines et matérielles :</p> <p>Pendant les heures ouvertes :</p> <p>En dehors des heures ouvertes :</p> <p>Est-ce que ce temps est compatible avec la cinétique de montée des eaux ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas</p> <p>Est-ce que ce temps de mise en sécurité a été vérifié lors d'un exercice ?</p>	<p>Constats :</p> <p>L'exploitant estime que 2 heures sont nécessaires pour la mise en sécurité du site (hors évacuation des engras). Ce temps est compatible avec la vitesse de montée des eaux. En cas de besoin, la cellule de crise et les coopératives partenaires peuvent mettre à disposition des moyens humains et matériels.</p> <p>Compte tenu de la cinétique des crues de la Saône, la consigne devrait pouvoir être enclenchée pendant les heures ouvertes.</p> <p>Observation n° 4 :</p> <p>L'exploitant pourra réaliser un exercice pour s'assurer de faisabilité et du temps de mise</p>
--	--	--	--	--	--

	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Est-ce que ce temps de mise en sécurité a été vérifié lors d'un événement d'inondation réelle ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	en œuvre de la consigne.
16 – Est-ce qu'une phase de contrôle/maintenance éventuelle des installations est prévue avant redémarrage de l'activité ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Comment cette phase est formalisée (procédure, checklist etc.) ? Est-ce que les MMR sont contrôlées avant redémarrage ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Constats :</p> <p>Les contrôles (électriques par exemple) seront indispensables avant la remise en route. Cette phase n'est pas formalisée.</p>
17 – Quelles sont les mesures techniques mises en place ? (ou prévues)	<p>Les mesures techniques mises en place sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancrage de stockages <input type="checkbox"/> Ancrage de citerne/wagon <input type="checkbox"/> Système de fermeture de bâtiment <input type="checkbox"/> Digue/batardeau <input type="checkbox"/> Autre : <p>Coût de ces mesures :</p> <p>Comment le dimensionnement/l'efficacité de ces mesures a été évalué(e) (résistance mécanique à la crue, etc.) ?</p> <p>Est-ce que l'efficacité de ces mesures fait l'objet de contrôles/tests ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Est-ce que le vieillissement (corrosion...) de ces dispositifs est pris en compte ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet</p>	<p>Constats :</p> <p>L'exploitant n'a pas mis en place de mesures techniques en prévention d'une inondation.</p>

18 – Des mesures organisationnelles sont-elles mises en place ?

Les mesures organisationnelles prévues sont :
– la consigne n°8

Est-ce que les utilités nécessaires pour la mise en repli des installations sont bien disponibles pendant la crise ?
 Oui Non

Est-ce que les évacuations de substances/équipements hors du site sont compatibles avec les réductions d'accès mises en œuvre par la commune (cohérence avec le plan communal de sauvegarde) ?
 Oui Non Sans objet

Est-ce que le personnel est formé (notamment via des exercices réguliers) à mettre en œuvre ces mesures organisationnelles ?
 Oui Non Formation/Habilitation non nécessaire

Quels sont les personnels mobilisables ?

Pendant les heures ouvertes :

- Direction
- Astreinte
- Exploitation
- Sous-traitants
- Tous

En dehors des heures ouvertes :

- Direction
- Astreinte
- Exploitation
- Sous-traitants
- Tous

Constats :

Le plan communal de sauvegarde n'a pas été étudié par l'exploitant. L'évacuation des marchandises ne sera possible que si les routes d'accès aux sites restent ouverts.

Le risque est d'ordre économique uniquement.

Des engins et camions supplémentaires peuvent être amenés de l'extérieur.

Est-ce que la mise en place de ces mesures nécessite des compétences particulières ?

Oui Non

Est-ce que le recours à des ressources externes est nécessaire pour mettre en place ces mesures ?

Oui Non

Questions	Réponses de l'exploitant	6- Contrôle sur site		
		Vérifications sur le terrain :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
19 – Les prescriptions techniques sont-elles respectées ?	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet	<u>Constats :</u>		
		<u>Observation n° :</u>		
20 – Les mesures techniques sont-elles bien mises en place ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
		<u>Constats :</u>		
		<u>Observation n° :</u>		
21 – Les mesures organisationnelles sont-elles bien mises en place ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
		<u>Constats :</u>		
		<u>Observation n° :</u>		